

Le lâcher 2020 de petit demi-fond Aile droite du Pays Vert – Association « L’Avenir » - Secteur 1 en Brabant wallon

Un lâcher colombole résulte d’une démarche consensuelle souvent émaillée de discussions enflammées. S’il concrétise un objet de convoitise, il est tout autant susceptible de créer un motif de déception. Surtout quand l’accord forgé, qu’il soit à l’amiable, à l’arraché ou imposé, ne répond pas aux aspirations sportives.

La réalité de terrain est sans appel ! La colombole compose avec le privilège de ne pas placer au départ toutes les colonies sur une même ligne pour cause de disparité géographique. Toutefois, l’allongement des distances de vol en petit demi-fond apporte davantage de souplesse qu’en vitesse : les prises de position y sont généralement plus conciliantes. Quatre lâchers sont programmés en 2020 dans l’EPR Hainaut-Brabant wallon.

Si le premier lâcher 2020 présenté de petit demi-fond dans l’EPR Hainaut-Brabant wallon (voir les deux précédents dossiers) relève de l’inédit, le deuxième, objet du présent dossier, n’est pas en reste. Loin de là même !

Il faut savoir !

L’ouverture des frontières tournaisiennes à l’aile gauche athoise a pour conséquence d’étendre au secteur « transparisien » le divorce prononcé en vitesse, depuis plusieurs saisons, entre les deux subdivisions classiques en terre athoise. Cette décision crée de facto un isolement de l’*aile droite du Pays Vert*. Une situation anxiogène pour cette dernière suscitée à première vue par le risque hypothétique d’enregistrer des participations amoindries. Ce qui a justifié les tractations menées et l’accord forgé portant sur le lâcher exclusivement avec « *L’Avenir* » montois et le *Secteur 1* du Brabant wallon non attiré par le gigantisme du Petit Club. Le contexte « transparisien » 2020 de l’aile droite athoise peut en quelque sorte se résumer en un « *revers de médaille* » puisque elle ne tourne plus son regard vers l’ouest, mais bel et bien vers l’est. Ce qui peut, pour la culture colombole, constituer un atout.



Si le contexte sanitaire le permet, il sera dès lors des plus intéressants de suivre au plus près les différents vols réalisés au sein de ce lâcher « new look ». Une certitude, « Coulon Futé » le fera, proposera une analyse hebdomadaire de la compétition et un récapitulatif en fin de saison. Pour comprendre et justifier cette attention particulière soutenue, il s'avère judicieux de se remémorer quelques éléments significatifs :

- « L'Avenir » montois a, en 2018, intégré le lâcher de petit demi-fond des régions d'Ath et de Lessines, A cette occasion, une possibilité de doublage honorifique entre l'ailé droite athoise et la région montoise avait été décidée sur les différents Orléans programmés. Et ce, sans cependant déboucher sur une application concrète sur le terrain.
- En 2019, « L'Avenir » montois a délibérément retrouvé son lâcher protégé.
- L'association 2020 de l'« Avenir » avec le Secteur 1 du Brabant wallon constitue une première, cependant annoncée à titre d'essai pour un an. La présence du Secteur 1 du Brabant wallon, davantage implanté sur l'est en volant les plus longues distances, va-t-il changer la donne ? Affaire à suivre... en tout cas.

L'« **Entente de la Dendre et Sud** » reconduit son précédent rayon qui recense de nouveau 22 communes flamandes dont 16 servent à définir son pourtour. Plus de la moitié des localités arrêtées (79 sur 149) sont reprises par la seconde composante du lâcher, ce qui traduit une concurrence réelle. Ath, Blaton et Lessines assurent les mises en loges. Un résultat général est programmé au même titre que des doublages classiques.

L'« **Association L'Avenir & Secteur 1 Brabant wallon** » organise un général. Seul le Secteur 1 programme un doublage. 15 localités flamandes sont reprises dans le rayon de l'association nettement plus large que profond. 13 d'entre elles servent à définir son pourtour.

Le rayon du lâcher

79 des 307 localités sont reprises par les deux composantes du lâcher.

Pourtour en rouge (84 localités) : Roisin, Angreau, Angre, Marchipont, Baisieux, Quiévrain, Hensies, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz, Bury, Willaupuis, Leuze, Thieulain, Grandmetz, Moustier, Frasnes-lez-Buissenal, Saint-Sauveur, Ronse, Zulzeke, Nukerke, Etikhove, Maarke-Kerkem, Sint-Maria-Horebeke, Sint-Kornelis-Horebeke, Oprakel, Nederbrakel, Zegelsem, Parike, Deftinge, Geraardsbergen, Moerbeke, Galmaarden, Tollembeek, Herne, Heikruis, Bogaarden, Bellingen, Pepingen, Halle, Dworp, Sint-Genesius-Rode, Hoeilaart, Overijse, Ottenburg, Archennes, Grez-Doiceau, Biez, Bonlez, Chaumont-Gistoux, Tourinnes-Saint-Lambert, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Chastre-Villeroux-Blanmont, Court-Saint-Etienne, Tilly, Mellery, Marbais, Saint-Amand, Heppignies, Gosselies, Roux, Monceau-sur-Sambre,



Goutroux, Souvret, Trazegnies, Chapelle-lez-Herlaimont, Manage, Fayt-lez-Manage, Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Paul, Saint-Vaast, Trivières, Bray, Villers-Saint-Ghislain, Harmignies, Harveng, Quévy-le-Grand, Aulnois, Blaregnies, Sars-la-Bruyère, Blaugies, Erquennes, Fayt-le-Franc, Autreppe.

Les localités soulignées sont flamandes.

La liste complète (307 localités) : Angre, Angreau, Arbre, Archennes, Arquennes, Asquillies, **Ath**, Athis, Attre, Aubechies, Audregnies, Aulnois, Autreppe, Baisieux, Baisy-Thy, Basècles, Bassilly, Baudour, Bauffe, Baulers, Beert, Bellingen, Beloeil, Bernissart, Bever, **Bierges**, Bierghes, Biez, Blaregnies, **Blaton**, **Blaugies**, Blicquy, Bogaarden, Bois-d'Haine, Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Bonlez, Bornival, Bougnies, Bousoit, Boussu, Bousval, Bouvignies, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, **Braine-le-Comte**, Bray, Brugelette, Buissenal, Bry, Buzet, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Casteau, Cérroux-Mousty, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chapelle-lez-Herlaimont, Chastre-Villeroux-Blanmont, Chaumont-Gistoux, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Chièvres, Cibly, Clabecq, Corbais, Corroy-le-Grand, Courcelles, Court-Saint-Etienne, Couture-Saint-Germain, Deftinge, Deux-Acren, Dion-Valmont, Dour, Dworp, Ecaussines d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Ellezelles, Ellignies-Sainte-Anne, Elouges, Enghien, Erbaut, Erbisoeul, Erquennes, Etikhove, Eugies, Everbeek, Familleureux, Fayt-le-Franc, Fayt-lez-Manage, Feluy, Flobecq, Fouleng, Frameries, Frasnes-lez-Buissenal, Frasnes-lez-Gosselies, Gages, Galmaarden, Genappe, Genly, Genval, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Glabais, Godarville, Gondregnies, Gosselies, Goutroux, Gouy-lez-Piéton, Grandmetz, Graty, Grez-Doiceau, Grosage, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Hainin, Halle, Harmignies, Harveng, Haut-Ittre, Havré, Hautrage, Heilruis, Hellebecq, Hennuyères, Henripont, Hensies, Heppignies, **Herchies**, Herne, Hévillers, Hoeilaart, Hornu, Horrues, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Houtain-le-Val, Houtaing, Hoves, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Ittre, Jemappes, Jurbise, La Bouverie, La Louvière, La Hulpe, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, **Lasne**-Chapelle-Saint-Lambert, Le Roeulx, Lembeek, Lens, **Lessines**, Leuze, Ligne, Lillois-Witterzée, Limal, Limelette, Lombise, Loupoigne, Luttre, Maarke-Kerkem, Maffle, Mainvault, Maisières, Manage, Maransart, Marbais, Marche-lez-Ecaussines, Marchipont, Marcq, **Masnuy-Saint-Jean**, Masnuy-Saint-Pierre, Maurage, Mellery, Mellet, Meslin-l'Evêque, Mesvin, Mévergnies-lez-Lens, Mignault, Moerbeke, Monceau-sur-Sambre, Mons, Monstreux, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Montroeuil-sur-Haine, Moulbaix, Moustier, Naast, Nederbrakel, Neufmaison, Neufvilles, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, **Nivelles**, Noirchain, Nouvelles, Nukerke, Obaix, Oeudeghien, Ogy, Ohain, Ollignies, Onnezies, Opbrakel, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Ormeignies, Ostiches, Ottenburg, Ottignies, Overijse, Papignies, Parike, Pâturages, Pepingen, Péruwelz, Petit-Enghien, Petit-Roeulx-lez-Braine, Petit-Roeulx-lez-Nivelles, Plancenoit, Pommeroel, Pont-à-Celles, Quaregnon, Quenast, Quevaucamps, Quévy-le-Grand, Quévy-le-Petit, Quiévrain, Ramegnies, Rebaix, Rebecq-Rognon, Rêves, Rixensart, Roisin, Ronquières, Ronse, Rosières, Roux, Saint-Amand, Saint-Ghislain, Saint-Sauveur, Saint-Symphorien, Saint-Vaast, Saintes, Sars-le-Bruyère, Sart-Dames-Avelines, Schorisse, Seneffe, **Silly**, Sint-Genesius-Rode, Sint-Kornelis-Horebeke, Sint-Maria-Horebeke, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, **Soignies**, Souvret, Spiennes, Stambruges, Steenkerque, Strépy-Btacquegnies, Terte,



Thieu, Thieulain, Thieusies, Thiméon, Thines, Thoricourt, Thulin, Thumaide, Tollembeek, Tilly, Tongre-Notre-Dame, Tourinnes-la-Grosse, Tourpes, Trazegnies, Trivières, Tubize, Viane, Viesville, Vieux-Genappe, Ville-sur-Haine, Villerot, Villers-la-Ville, Villers-Notre-Dame, Villers-Perwin, Villers-Saint-Amand, Villers-Saint-Ghislain, Virginal-Samme, Wadelincourt, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Waterloo, Wauthier-Braine, Wavre, Wayaux, Ways, Wihéries, Willaupuis, Wodecq, Zarlardingue, Zegelsem, Zulzeke.

Les localités soulignées sont flamandes.

Les rayons des ententes

• « *Entente de la Dendre et Sud* »

Pourtour en bleu (54 localités) : Roisin, Angreau, Angre, Marchipont, Baisieux, Quiévrain, Hensies, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz, Bury, Willaupuis, Leuze, Thieulain, Grandmetz, Moustier, Frasnes-lez-Buissenal, Saint-Sauveur, Ronse, Zulzeke, Nukerke, Etikhove, Maarke-Kerkem, Sint-Maria-Horebeke, Sint-Kornelis-Horebeke, Oprakel, Nederbrakel, Zegelsem, Parike, Deftinge, Geraardsbergen, Moerbeke, Galmaarden, Tollembeek, Herne, Petit-Enghien, Hoves, Graty, Thoricourt, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Neufvilles, Masnuy-Saint-Pierre, Masnuy-Saint-Jean, Jurbise, Erbisoeul, Baudour, Quaregnon, Wasmes, Warquignies, Dour, Blaugies, Erquennes, Fayt-le-Franc, Autreppe.

Les localités soulignées sont flamandes.

La liste complète (149 localités) : Angre, Angreau, Arbre, **Ath**, Athis, Attre, Aubechies, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Basècles, Bassilly, Baudour, Bauffe, Beloeil, Bernissart, **Bever**, **Blaton**, Blaugies, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Boussu, Bouvignies, Brugelette, Buissenal, Bury, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chaussée-Notre-Dames-Louvignies, Chièvres, Deftinge, Deux-Acren, Dour, Ellezelles, Ellignies-Sainte-Anne, Elouges, Enghien, Erbaut, Erbisoeul, Erquennes, Etikhove, Everbeek, Fayt-le-Franc, Flobecq, Fouleng, Frasnes-lez-Buissenal, Gages, Galmaarden, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Gondregnies, Grandmetz, Graty, Grosage, Hainin, Hautrage, Hellebecq, Hensies, Herchies, Herne, Hornu, Houtaing, Hoves, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Jurbise, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, Lens, **Lessines**, Leuze, Ligne, Lombise, Maarke-Kerkem, Maffle, Mainvault, Marchipont, Marcq, Masnuy-Saint-Jean, Masnuy-Saint-Pierre, Meslin-l'Évêque, Mévergnies-lez-Lens, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Montroeuil-sur-Haine, Moerbeke, Moulbaix, Moustier, Nederbrakel, Neufmaison, Neufvilles, Nukerke, Oeudeghien, Ogy, Ollignies, Onnezies, Oprakel, Ormeignies, Ostiches, Papignies, Parike, Péruwelz, Petit-Enghien, Pommeroeul, Quaregnon, Quevaucamps, Quiévrain, Ramegnies, Rebaix, Roisin, Ronse, Saint-Ghislain, Saint-Sauveur, Schorisse, Silly, Sint-Kornelis-Horebeke, Sint-



Maria-Horebeke, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Stambruges, Tertre, Thieulain, Thoricourt, Thulin, Thumaide, Tollebeek, Tongre-Notre-Dame, Tourpes, Viane, Villerot, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Wihéries, Willaupuis, Wodecq, Zarlardingue, Zegelsem, Zulzeke,

Les localités soulignées sont flamandes.

• « **Association " L'Avenir " – Secteur 1 en Brabant wallon** »

Pourtour en vert (71 localités) : Roisin, Angreau, Angre, Marchipont, Baisieux, Quiévrain, Hensies, Pommeroeul, Hautrage, Sirault, Grosage, Ladeuze, Chièvres, Maffle, Meslin-l'Evêque, Ollignies, Papignies, Lessines, Deux-Acren, Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Herne, Heikruis, Bogaarden, Bellingen, Pepingen, Halle, Dworp, Sint-Genesius-Rode, Hoeilaart, Overijse, Ottenburg, Archennes, Grez-Doiceau, Biez, Bonlez, Chaumont-Gistoux, Tourinnes-Saint-Lambert, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Chastre-Villeroux-Blanmont, Court-Saint-Etienne, Tilly, Mellery, Marbais, Saint-Amand, Heppignies, Gosselies, Roux, Monceau-sur-Sambre, Goutroux, Souvret, Trazegnies, Chapelle-lez-Herlaimont, Manage, Fayt-lez-Manage, Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Paul, Saint-Vaast, Trivières, Bray, Villers-Saint-Ghislain, Harmignies, Harveng, Quévy-le-Grand, Aulnois, Blaregnies, Sars-la-Bruyère, Blaugies, Erquennes, Fayt-le-Franc, Autreppe.

Les localités soulignées sont flamandes.

La liste complète (237 localités) : Angre, Angreau, Arbre, Archennes, Arquennes, Asquillies, Athis, Attre, Audregnies, Aulnois, Autreppe, Baisieux, Baisy-Thy, Bassilly, Baudour, Bauffe, Baulers, Beert, Bellingen, Bever, Bierges, Bierghes, Biez, Blaregnies, **Blaugies**, Bogaarden, Bois-d'Haine, Bois-de-Lessines, Bonlez, Bornival, Bougnies, Boussoit, Boussu, Bousval, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, **Braine-le-Comte**, Bray, Brugelette, Buzet, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Casteau, Céroux-Mousty, Chapelle-lez-Herlaimont, Chastre-Villeroux-Blanmont, Chaumont-Gistoux, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Chièvres, Cibly, Clabecq, Corbais, Corroy-le-Grand, Courcelles, Court-Saint-Etienne, Couture-Saint-Germain, Deux-Acren, Dion-Valmont, Dour, Dworp, Ecaussines d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Elouges, Enghien, Erbaut, Erbisoel, Erquennes, Eugies, Familleureux, Fayt-le-Franc, Fayt-lez-Manage, Feluy, Fouleng, Frameries, Frasnes-lez-Gosselies, Gages, Genappe, Genly, Genval, Ghislenghien, Gibecq, Glabais, Godarville, Gondregnies, Gosselies, Goutroux, Gouy-lez-Piéton, Graty, Grez-Doiceau, Grosage, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Hainin, Halle, Harmignies, Harveng, Haut-Ittre, Havré, Hautrage, Heilruis, Hellebecq, Hennuyères, Henripont, Hensies, Heppignies, **Herchies**, Herne, Héwillers, Hoeilaart, Hornu, Horrués, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Houtain-le-Val, Hoves, Ittre, Jemappes, Jurbise, La Bouverie, La Louvière, La Hulpe, Ladeuze, **Lasne**-Chapelle-Saint-Lambert, Le Roelx, Lembeek, Lens, Lessines, Lillois-Witterzée, Limal,

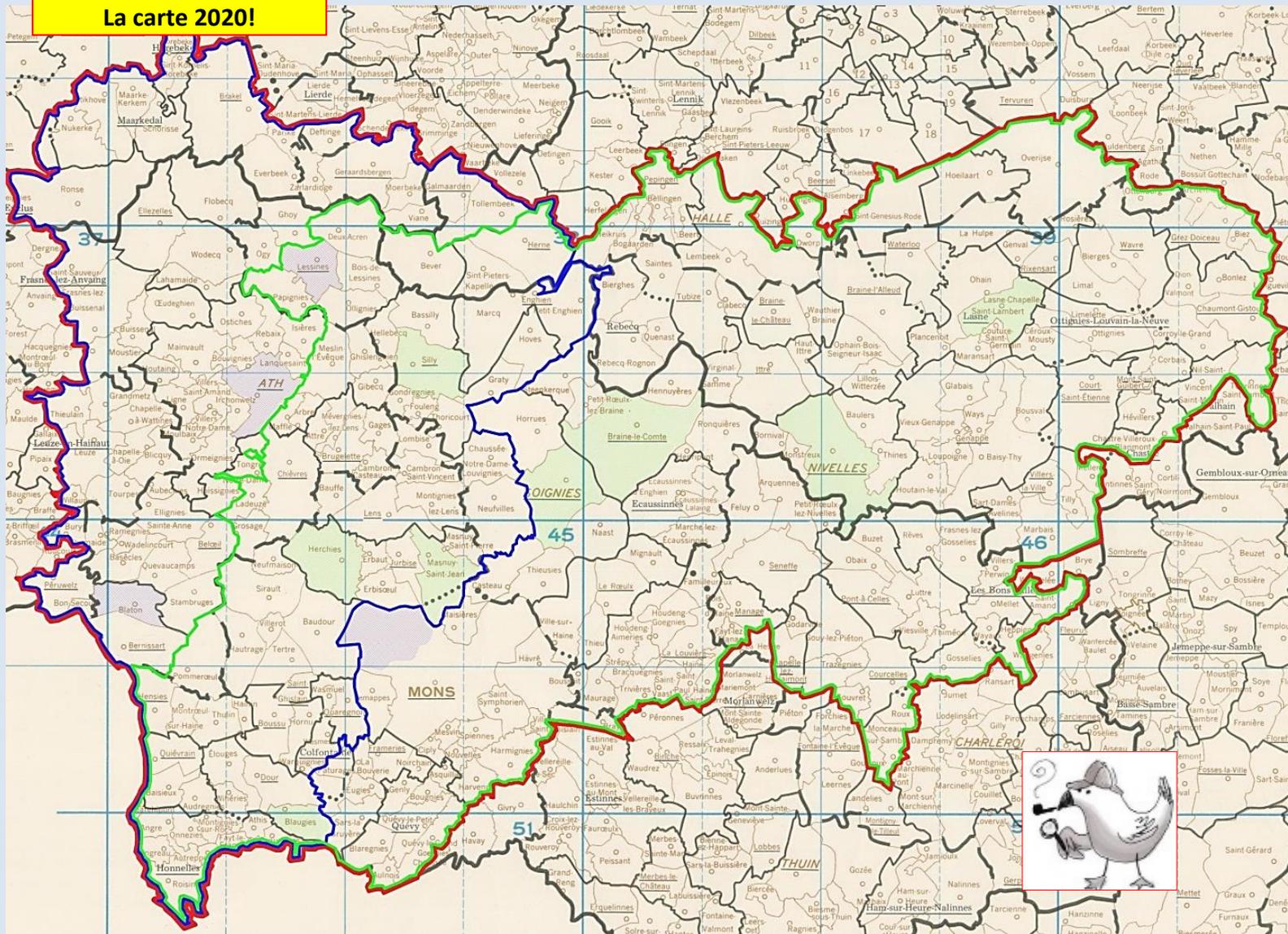


Limelette, Lombise, Loupoigne, Luttre, Maffle, Maisières, Manage, Maransart, Marbais, Marche-lez-Ecaussines, Marchipont, Marcq, **Masnuy-Saint-Jean**, Masnuy-Saint-Pierre, Maurage, Mellery, Mellet, Meslin-l'Evêque, Mesvin, Mévergnies-lez-Lens, Mignault, Monceau-sur-Sambre, Mons, Monstreux, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Montroeuil-sur-Haine, Naast, Neufmaison, Neufvilles, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, **Nivelles**, Noirchain, Nouvelles, Obaix, Ohain, Ollignies, Onnezies, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Ottenburg, Ottignies, Overijse, Papignies, Pâturages, Pepingen, Petit-Enghien, Petit-Roeulx-lez-Braine, Petit-Roeulx-lez-Nivelles, Plancenoit, Pommeroeul, Pont-à-Celles, Quaregnon, Quenast, Quévy-le-Grand, Quévy-le-Petit, Quiévrain, Rebecq-Rognon, Rêves, Rixensart, Roisin, Ronquières, Rosières, Roux, Saint-Amand, Saint-Ghislain, Saint-Symphorien, Saint-Vaast, Saintes, Sars-le-Bruyère, Sart-Dames-Avelines, Seneffe, **Silly**, Sint-Genesius-Rode, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, **Soignies**, Souvret, Spiennes, Steenkerque, Strépy-Btacquegnies, Tertre, Thieu, Thieusies, Thiméon, Thines, Thoricourt, Thulin, Tilly, Tourinnes-la-Grosse, Trazegnies, Trivières, Tubize, Viesville, Vieux-Genappe, Ville-sur-Haine, Villers-la-Ville, Villers-Perwin, Villers-Saint-Ghislain, Virginal-Samme, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Waterloo, Wauthier-Braine, Wavre, Wayaux, Ways, Wihéries.

Les localités soulignées sont flamandes.



La carte 2020!



Légende

-  *Pourtour du lâcher de l'« Association L'Avenir & Secteur 1 Brabant wallon »*
-  *Pourtour de l'« Entente de la Dendre et Sud »*
-  *Pourtour de l'« Association " L'Avenir" – Secteur 1 en Brabant wallon »*

